

M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, la discussion la plus intéressante du bill inscrit au nom du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) soulève notre inquiétude à tous. Mon collègue d'Algoma-Est (M. Foster) a parlé de la réforme importante survenue en 1964, qui a soustrait la délimitation des circonscriptions électorales à toute influence politique. Cette réforme avait, depuis longtemps, été souhaitée par tous les citoyens sérieux et dévoués au bien public.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et le Parlement s'y était longtemps opposé.

M. Blair: Oui. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) devrait le savoir. Le Parlement s'y était longtemps opposé. J'étais sur le point de dire qu'il s'agissait depuis longtemps, d'un principe que les partis et les hommes politiques avaient appuyé en paroles, mais on avait toujours remarqué qu'ils s'intéressaient bien plus au principe de la délimitation non politique des circonscriptions électorales lorsqu'ils étaient dans l'opposition que lorsqu'ils détenaient le pouvoir.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous avons de la suite dans les idées.

M. Blair: Le parti du député n'ayant jamais été au pouvoir, il lui est donc facile d'avoir toujours l'esprit de suite. Quoi qu'il en soit, c'était un changement important que personne d'entre nous ne voudrait perturber. Cependant, comme tout changement, il produit une certaine perturbation. Je conclus de ce qu'a dit le député d'Edmonton-Ouest et peut-être d'autres que la vertu n'est pas toujours récompensée. Elle entraîne parfois des difficultés et des tribulations.

Je suis cependant persuadé que, dans le pays en général, il se produira un désaccord à l'égard de la proposition du député d'Edmonton-Ouest, appuyé au moins partiellement par le représentant d'Algoma, c'est-à-dire l'affirmation selon laquelle nous, députés, sommes les meilleurs juges du genre de circonscriptions que nous représentons et de leurs limites. J'estime qu'il nous faut adopter une attitude beaucoup plus modeste et admettre que nos concitoyens ont nettement fait savoir qu'ils ne nous considèrent pas du tout comme les meilleurs juges. Les jugements que nous avons portés sur ces questions ont été jusqu'à maintenant empreints d'esprit sectaire, teintés de considérations politiques et nous ne devrions rien faire ici pour saper le nouveau régime en préparant la voie à un retour de l'ancien.

Certaines des remarques du député d'Edmonton-Ouest étaient teintées de pessimisme. Il a semblé vouloir laisser croire que la nouvelle répartition à laquelle a donné lieu ce nouveau régime n'était pas absolument dégagée d'influence politique.

L'hon. M. Lambert: Elle ne l'était certainement pas.

M. Blair: Je ne sais pas si cette accusation doit m'attrister ou me rassurer. Je pourrais peut-être souligner que j'étais président du parti libéral de l'Ontario au moment où a eu lieu ce nouveau remaniement en vertu du nouveau régime. Lorsque nous avons tout d'abord étudié la

nouvelle carte électorale de façon sérieuse, d'une façon qui n'a pas été influencée par les répercussions qu'elle pouvait avoir sur notre parti, notre première conclusion a été qu'elle devait avoir été établie par les vilains des autres partis.

Je crois que la conclusion à laquelle en sont arrivés tous ceux qui ont étudié sérieusement la nouvelle carte électorale était que la Commission n'avait pas fait un très bon travail et que, du point de vue politique, la carte allait avantager les autres partis. C'est précisément pour cette raison que le Parlement dans sa sagesse et avec l'appui, j'en suis certain, de la majorité des Canadiens, a décidé que les limites devaient être déterminées par des commissions indépendantes.

Je crois que nous, parlementaires, du fait que nous participons au processus politique, ne sommes tout simplement pas en mesure de juger de la question de façon impartiale.

En raison de notre engagement direct en politique, nous sommes tout simplement incapables de juger ces questions en toute justice et objectivité dans l'intérêt de tous.

• (4.40 p.m.)

J'ai posé une question à mon ami le député d'Edmonton-Ouest pendant son discours. Ce qu'il nous disait, c'est que si les commissaires provinciaux qui fixent les limites expliquaient dans le détail pourquoi ils les établissent ainsi, le Parlement comprendrait mieux la nature de leur travail et il lui serait aussi évidemment plus facile de s'y opposer. En premier lieu, je voudrais signaler aux députés que rien dans les paroles du député d'Edmonton-Ouest, soit aujourd'hui, soit en au moins deux autres occasions au cours de la présente législature, n'indique qu'il ait été de quelque façon empêché de s'opposer à la révision des limites de sa circonscription parce qu'on n'avait pas donné les raisons de ce changement. Il s'est plaint avec éloquence du travail de la commission en Alberta; mais ce qu'il cherche à faire, de toute évidence, c'est de gagner plus de partisans à sa cause.

Le député a eu l'occasion au Parlement de s'opposer à cette procédure mais, en réalité, il s'oppose, j'en suis certain, au résultat. Je suis persuadé qu'il se trouve dans la situation de tous ceux d'entre nous qui ont plaidé en cour. Lorsque nous perdons une cause, il est parfois difficile d'accepter la décision, mais il faut le faire. Comme l'a signalé mon ami d'Algoma (M. Foster), lorsque des décisions de ce genre sont prises, il convient de s'incliner et d'admettre que le tribunal qui a rendu la décision est peut-être mieux renseigné que ceux d'entre nous qui ont des revendications à faire.

Je n'ai pas été trop dur envers mon honorable ami d'Edmonton-Ouest, car je sais qu'il n'a pas recours à ce bill pour remédier à certaines difficultés qu'il a éprouvées dans sa propre circonscription. Il a cité sa propre circonscription et d'autres qu'il connaît bien en Alberta pour montrer les difficultés qui ont surgi par suite de l'application de cette nouvelle méthode de remaniement électoral.

L'hon. M. Lambert: Je veux éliminer l'incompétence et l'ignorance en la matière.